



**A compléter uniquement  
pour les nouvelles familles  
ou pour inscription d'un  
nouvel enfant**

**ECOLE DE CERSAY**

**BULLETIN D'INSCRIPTION**

**CANTINE – CAR – ACCUEIL PERISCOLAIRE – TAPS**

Un bulletin pour tous les enfants de la même famille

Année scolaire 2021 / 2022

Mairie  
10 rue du moulin  
Cersay  
79290 VAL EN VIGNES  
mairie@valenvignes.fr  
05 49 96 80 10

**I – IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE / DES ÉLÈVES**

☞ **NOM et Prénom** : ..... Date de naissance : .../.../..... Sexe :  F  M  
Classe : ..... Lieu de naissance : .....

Inscription à l'école  année scolaire 2020/2021 OU  à compter du ..... jusqu'au .....

☞ **NOM et Prénom** : ..... Date de naissance : .../.../..... Sexe :  F  M  
Classe : ..... Lieu de naissance : .....

Inscription à l'école  année scolaire 2020/2021 OU  à compter du ..... jusqu'au .....

☞ **NOM et Prénom** : ..... Date de naissance : .../.../..... Sexe :  F  M  
Classe : ..... Lieu de naissance : .....

Inscription à l'école  année scolaire 2020/2021 OU  à compter du ..... jusqu'au .....

☞ **NOM et Prénom** : ..... Date de naissance : .../.../..... Sexe :  F  M  
Classe : ..... Lieu de naissance : .....

Inscription à l'école  année scolaire 2020/2021 OU  à compter du ..... jusqu'au .....

**II – REPRESENTANTS LÉGAUX**

**RESPONSABLE LEGAL 1 :**

Parent  Tuteur  Famille d'accueil

**NOM** .....

**Prénom** .....

Date de naissance : .../.../.....

Autorité parentale : oui non

Adresse.....

.....

☎ Domicile .....

☎ Portable .....

☎ Travail .....

Courriel : .....@.....

**RESPONSABLE LEGAL 2 :**

Parent  Tuteur  Famille d'accueil

**NOM** .....

**Prénom** .....

Date de naissance : .../.../.....

Autorité parentale : oui non

Adresse.....

.....

☎ Domicile .....

☎ Portable .....

☎ Travail .....

Courriel : .....@.....

Régime d'allocations  CAF  MSA  Autre Numéro d'allocataire : .....

Contrat d'assurance : ..... Numéro du contrat : .....

Responsabilité civile : oui non Individuelle accident : oui non

### III- RESTAURATION SCOLAIRE

Les représentants légaux :

inscrivent leur(s) enfant(s) désigné(s) ci-dessus au restaurant scolaire :

pour l'année scolaire

à compter du ..... jusqu'au .....

approuvent le règlement intérieur correspondant (ci-joint)

Fréquentation :  régulière, cocher les jours fréquentés :  lundi  mardi  jeudi  vendredi

occasionnelle, préciser la fréquence : .....

certifient n'être redevable(s) d'aucune facture liée à la restauration scolaire de la commune

s'engagent à régler les sommes dues avant le début de l'année scolaire 2021 / 2022

Prix du repas à compter du 01/09/2021 : 3.30 €

### IV- TRANSPORT SCOLAIRE : NAVETTE Cersay St-Pierre à Champ - Genneton

Les représentants légaux :

souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) au transport scolaire et acceptent le règlement et les conditions générales d'utilisation des services (règlement complet sur le site transports.nouvelle-aquitaine.fr)

**Pour cela, il convient de réaliser une inscription en ligne via le site internet de la Région : « transports.nouvelle-aquitaine.fr » AVANT LE 20 07 2021**

**Demande effectuée après le 20 juillet 2021 facturée 15 € par la Région.**

Autorisation parentale :

autorisent leur(s) enfants à rentrer seul(s) à leur domicile à St-Pierre à Champ

autorisent leur(s) enfants à partir accompagné(s) (cf chapitre VII à compléter)

#### **Navette Cersay / Saint-Pierre à Champ**

*La commune prend à sa charge les frais de transport facturés par la Région, d'où gratuité pour les familles.*

*Toute demande de duplicata de carte de transport sera facturée 10 € par la Région.*

### V- TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (T.A.P.S.)

Les représentants légaux :

inscrivent leur(s) enfant(s) désigné(s) ci-dessus aux T.A.P.S. pour participer aux activités et sorties programmées par l'organisateur, pour l'année scolaire 2021 / 2022 :

les lundis de 15h15 à 16h15

les lundis-mardis-jeudis-vendredis de 13h30 à 13h45

approuvent le règlement intérieur correspondant

Autorisation parentale :

autorisent leur(s) enfants à rentrer seul(s)

autorisent leur(s) enfants à partir accompagné(s) (cf chapitre VII à compléter)

autorisent l'organisateur à confier leur(s) enfant(s) à la responsable de l'accueil périscolaire

*Le programme des T.A.P.S. vous sera remis en début d'année scolaire. Prise en charge des T.A.P.S. par la collectivité – gratuité pour les familles.*

→ Document à retourner en mairie au plus tard le 12 juin 2021

**VI- ACCUEIL PERISCOLAIRE**

Les représentants légaux :

inscrivent leur(s) enfant(s) désigné(s) ci-dessus à l'accueil périscolaire

Fréquentation :

régulière, cocher les jours fréquentés : lundi mardi mercredi matin jeudi vendredi

occasionnelle préciser la fréquence : .....

Autorisation parentale :

autorisent leur(s) enfants à rentrer seul(s)

autorisent leur(s) enfants à partir accompagné(s) (cf chapitre VII à compléter)

*Un dossier d'inscription spécifique pour l'accueil périscolaire et de loisirs vous sera remis en début d'année scolaire, avec le règlement intérieur correspondant. Il convient de le compléter pour toute inscription.*

*Renseignements et inscriptions auprès de la directrice :*

*Paméla FERNANDEZ : ☎ 06 33 14 89 62 ou ✉ [alsh.cersay@valenvignes.fr](mailto:alsh.cersay@valenvignes.fr)*

**VERSO A COMPLETER →**

## VIII- AUTORISATION PARENTALE

### PERSONNES A CONTACTER EN CAS D'URGENCE ET AUTORISÉES A PRENDRE L'ENFANT A LA SORTIE DES ACTIVITÉS et / ou du CAR

(autre que les représentants légaux mentionnés dans la rubrique II)

NOM Prénom : ..... ① Domicile .....  
Lien avec l'enfant : ..... ② Portable.....  
Commune : ..... ③ Travail.....

NOM Prénom : ..... ① Domicile .....  
Lien avec l'enfant : ..... ② Portable.....  
Commune : ..... ③ Travail.....

## IX- INTERVENTION EN CAS DE MALADIE OU ACCIDENT

Les représentants légaux :  autorisent  n'autorisent pas le personnel encadrant les services périscolaires à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident ou maladie aiguë (soins sur place, appel des pompiers/Samu/hospitalisation aux services des urgences). La décision d'intervention chirurgicale sera prise exclusivement par l'équipe médicale de l'Hôpital.

## X- LE PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (P.A.I.)

Projet d'accueil individualisé :  oui  non  en cours

Si oui, joindre le protocole et toutes les informations utiles

Nom de l'enfant concerné : .....

Motif (allergie alimentaire, asthme etc) : .....

## XI- ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Votre enfant bénéficie-t-il d'un accompagnement personnalisé :  oui  non

Si oui, nom de l'enfant concerné : .....

## XII- LE DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre des services périscolaires mentionnés ci-dessus, les représentants légaux :

autorisent la commune à photographier et / ou filmer leur (leurs) enfants pour diffusion sur des supports de communication communaux et à abandonner tous droits d'exploitation liés à la réalisation des films ou photographies conçus par les élèves et les animateurs dans le cadre des activités pour une durée illimitée.

n'autorisent pas la commune à photographier et / ou filmer leur(s) enfant(s) pour diffusion sur des supports de communication communaux.

Les représentants légaux s'engagent à signaler tous changements modifiant les indications mentionnées sur cette fiche.

Fait à Val en Vignes, le .....

**Signature des représentants légaux**